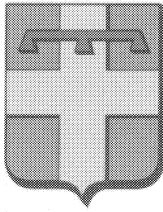


Département de Meurthe-et-Moselle

Commune de
SIVRY
54610



ARRETE DU MAIRE 14M/19

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de SIVRY (Meurthe-et-Moselle),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux d'assainissement exécutés à 54610 SERRIERES par l'Entreprise BONINI SAS – 15 rue Côte Pierrot à 88450 Vincey
Le Maire de la Commune de SIVRY,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation de la rue de SERRIERES (du Pont à l'entrée de SERRIERES) est autorisée au plus de 9 Tonnes uniquement pour les camions desservant le chantier pour la société BONINI du 2 septembre 2019 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2. L'affiche de l'arrêté à l'abord de la rue de Serrière est à la charge de la société BONINI.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise EUROVIA – rue Pierre Adt – 54700 ATTON,
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 Nomeny,

Fait à SIVRY, le 28 août 2019.

Denis MATHIEU, Maire

